

Procédure de versement 2025

Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et la MSA et versé à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

La plateforme de fléchage (SOLTéA) est mise à disposition par la CDC et permet aux employeurs de désigner les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

N° UAI : 0311514C
École d'Économie
et de Sciences Sociales
Quantitatives de Toulouse – TSE

N° Siret: 13003062000012

Nous transmettre cette promesse est extrêmement important car cela nous permet de vérifier que votre versement nous est bien adressé.

Merci de nous renvoyer ce document par e-mail :
careers@tse-fr.eu

Nos étudiants comptent sur vous !



Toulouse School of Economics

Promesse de versement : Taxe d'apprentissage

RAISON SOCIALE

DE VOTRE ENTREPRISE :

Nom :

Adresse :

CP :

Tél :

RESPONSABLE DE

LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Fonction :

E-mail :

Montant indicatif :

Formations

habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage :

Licence - BAC + 3

- Économie
- Économie et droit
- Économie et mathématiques

Master 1^{re} année - BAC + 4

- Économie
- Économie Appliquée
- Économétrie et Statistique
- Mathématiques Appliquées, Statistique

Master 2^e année - BAC + 5

- Économie appliquée
- Économie des marchés et des organisations
- Économie et droit de la concurrence
- Statistique et économétrie
- Économie des risques globaux
- Économétrie et économie empirique
- Économie et Politique de l'environnement
- Politique publique et développement
- Économie théorique et économétrie
- Mathématiques appliquées, statistique



careers@tse-fr.eu
www.tse-fr.eu
05 61 63 37 81
05 61 12 86 44